



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°827) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE AILEY, A
L'ASSOCIATION « ACTE VOIX », A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-382
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Acte Voix » représentée par Monsieur Vincent CHORLET HEDEN, en qualité d'Administrateur, et domiciliée, 127, rue Amelot, 75011 Paris, d'organiser des cours les 14 novembre et 5 décembre 2022 de 13h30 à 16h30 dans la salle Ailey ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Acte Voix » représentée par Monsieur Vincent CHORLET HEDEN, en qualité d'Administrateur, et domiciliée, 127, rue Amelot, 75011 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 96 TTC (quatre-vingt-seize euros), afin d'organiser des cours les 14 novembre et 5 décembre 2022 de 13h30 à 16h30 dans la salle Ailey.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN